

Département
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

N° 149/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

Objet de la délibération :
NAUTILOUE : renouvellement
contrat Florent Roy

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 26
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 9
- Votants : 84

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah,
Procuration M. Fourquet Luc à M. Mougouin Gérard, Mme Petitot Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,
Excusé(e) Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenot Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre
Absent(e)s Mmes Breuillot Christine, Faillenot Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves & Simon Gilles,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la déclaration de vacance de poste,
- Vu la délibération n° 72/08 du 02/07/08 pour la création de postes d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS),
- Vu l'absence de candidature adéquate,
- Vu l'accord de Florent Roy de reconduire son CDD pour un an à compter du 15/09/17,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ De renouveler le contrat à durée déterminée de Florent ROY pour un an sur le grade d'ETAPS au 5^{ème} échelon,
- ✓ D'autoriser le Président à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Communauté de Communes
Loue Lison

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-149-17-DE 7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017